

# CORRIGÉ DE LA DÉCLARATION DE TVA CA3 (3/4)

L'entreprise IKOM est spécialisée dans la fabrication de matériel et outillage industriel.

Le 10/04, on vous remet les annexes 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7 et 1.8.

## TRAVAIL A FAIRE

1. Établissez la déclaration de TVA du mois de mars (annexe 1.5).
2. Comptabilisez sur l'annexe 1.6 la déclaration de TVA de mars.
3. S'il y a lieu, établissez le chèque correspondant à la TVA due au titre du mois de mars (annexe 1.7).
4. S'il y a lieu, comptabilisez sur l'annexe 1.8 le chèque de règlement de TVA due au titre du mois de mars. (Information comptable : 512100 Caisse d'Epargne)

### Annexe 1.1 : Extrait de la balance de mars

#### Balance partielle des comptes

Du compte : 445000

Au compte : 445zzz

Du : 01/03/..

Au : 31/03/..

Numéro de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
445200	TVA Intracommunautaire due		16 848,74		16 848,74
445620	TVA déduc. sur immo. (France à 19,6%)	17 483,16		17 483,16	
445661	TVA déduc. sur ABS (France à 19,6%)	42 808,77	391,48	42 417,29	
445662	TVA déduc. sur ABS (Union Européenne 19,6%)	16 848,74		16 848,74	
445670	Crédit de TVA à reporter	9 894,00		9 894,00	
445710	TVA collectée (19,6%)	254,92	53 971,63		53 716,71
Total		87 289,59	71 211,85	86 643,19	70 565,45

### Annexe 1.2 : Liste des journaux

BQ	Journal de banque	OD	Journal des opérations diverses
CA	Journal de caisse	SA	Journal des salaires
HA	Journal des achats	VT	Journal des ventes

### Annexe 1.3 : Information complémentaire

Aucun remboursement de crédit de TVA n'est demandé ; les crédits de TVA sont reportés sur la déclaration du mois suivant.

### Annexe 1.4 : Informations complémentaires concernant le mois de mars

- Montant des ventes en France	267 064,85 €
- Montant des ventes dans l'Union Européenne	120 649,30 €
- Montant des ventes hors Union Européenne	81 908,39 €
- Montant des immobilisations créées et acquises :	89 199,80 €
- Montant des acquisitions d'immobilisations (en France exclusivement)	86 199,80 €
- Production d'outillage à des fins personnelles	3 000,00 €
- Montant des achats en France	168 261,02 €
- Montant des achats dans l'Union Européenne	85 962,94 €
- Montant des achats hors Union Européenne	48 153,72 €
- Montant des cessions d'immobilisations	4 000,00 €

**Annexe 1.5**

**A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES**

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services.....		04	Exportations hors CE.....	0032
		267 065			81 908
02	Autres opérations imposables.....	0981	05	Autres opérations non imposables.....	0033
		7 000			
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires.....	0034
					120 649
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....)	0031	6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
		85 963			
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	07	Achats en franchise.....	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations ..... (Important : cf. notice).	0036	7B	Régularisations..... (Important : cf. notice).	0039

**B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER**

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux normal 19,6 %.....	0206	360 028
			70 565
09	Taux réduit 5,5 %.....	0105	
9B	Taux réduit 7 %.....	0150	
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 %.....	0201	
11	Taux réduit 2,1 %.....	0100	
12	.....		
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Ancien taux.....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser.....	0600	
<p><b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b></p>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15).....</b>
			70 565
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires.....</b>
			16 849
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco.....</b>
<b>DÉDUCTIONS</b>			
19	Biens constituant des immobilisations.....	0703	17 483
20	Autres biens et services.....	0702	59 266
21	Autre TVA à déduire..... (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice].....)	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.....	8001	9 894
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
	<input type="text"/> %	23	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22).....</b>
			86 643
		24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)
			0709
<b>CRÉDIT</b>			
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16).....	0705	16 078
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint.....	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	16 078
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>			
<b>TAXE A PAYER</b>			
28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23).....		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A.....	9979	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y acomptes congés.....	9989	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y acomptes congés.....	9999	
32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31).....</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

## Annexe 1.6

Date	Code journal	Libellé	Numéro de compte	Débit	Crédit
10/04	OD	Déclaration de TVA CA3 de mars	445 710	53 716,71	
			445 200	16 848,74	
			445 620		17 483,16
			445 661		42 417,29
			445 662		16 848,74
			445 670		9 894,00
			445 670	16 078,00	
			758 000		0,26

## Annexe 1.7

Date _____	 <b>CAISSE D'EPARGNE</b>	€
Ordre _____		
Objet _____	Payer contre ce chèque non endossable _____ sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé	A rédiger exclusivement en euros € _____
Montant _____	Compensable à ENGHIEU N° de chèque 0003482	5 rue Leclerc 95880 Enghien-les-Bains Signature _____
N° de chèque : 0003482	0003482 0001854300000 68523407	

CREDIT DE TVA => PAS DE TVA A PAYER DONC PAS DE CHEQUE A ETABLIR

## Annexe 1.8

Date	Code journal	Libellé	Numéro de compte	Débit	Crédit
CREDIT DE TVA => PAS DE CHEQUE ETABLI DONC PAS D'ECRITURE					

**Remarque**

Remarque : l'entreprise IKOM a réalisé des opérations intracommunautaires, elle doit donc établir la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

**Quelques explications sur la déclaration de TVA**

Ligne 1 : Montant des ventes en France	267 065
Ligne 2 : Montant des cessions d'immobilisations + Productions immobilisées 4 000,00 + 3 000,00 = 7 000,00	7 000
Ligne 3 : Acquisitions intracommunautaires (= achats dans l'Union Européenne)	85 963
Ligne 4 : Exportations hors CE (= ventes hors Union Européenne)	81 908
Ligne 6 : Livraisons intracommunautaires (= ventes dans l'Union Européenne)	120 649
Ligne 8 : Base hors taxe = Ventes en France + Acquisitions intracommunautaires + Cessions d'immobilisations + Productions immobilisées 267 064,85 + 85 962,94 + 4 000,00 + 3 000,00 = 360 027,79	360 028
Taxe due = TVA collectée + TVA intracommunautaire due 53 716,71 + 16 848,74 = 70 565,45	70 565
Ligne 16 : Total des TVA collectées (Taxe due de la ligne 08 + Taxe due de la ligne 15)	70 565
Ligne 19 : Montant de la TVA déductible sur immobilisations	17 483
Ligne 20 : Montant des TVA déductibles sur autres biens et services = TVA déduc sur ABS en France + TVA déduc sur ABS dans l'Union Européenne 42 417,29 + 16 848,74 = 59 266,03	59 266
Ligne 23 : Total des TVA déductibles (lignes 19 à 22) 17 483 + 59 266 + 9 894 =	86 643
Ligne 25 : Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) 86 643 - 70 565 =	16 078
Ligne 27 : Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	16 078
Remarque : le total des bases HT des lignes 8 à 15 est égal au total des opérations imposables (lignes 1 à 3C)	
Total des bases HT des lignes 8 à 15	360 028
Total des opérations imposables (lignes 1 à 3C) 267 065 + 7 000 + 85 963 =	360 028